



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Prestations en nature

Question écrite n° 9082

#### Texte de la question

M Pierre Goldberg appelle l'attention de M le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement, sur la nécessité d'une revalorisation des remboursements des soins dentaires et optiques. Il lui demande les dispositions qu'il compte prendre en ce sens ; l'amélioration de ces remboursements constituent une avancée significative de la protection sociale.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Pour une partie des frais d'optique et des prothèses dentaires, les tarifs de responsabilité sont souvent éloignés des prix demandés aux assurés. Les contraintes de l'équilibre financier des régimes obligatoires d'assurance maladie n'ont pas permis jusqu'à présent de modifier sensiblement cette situation ancienne qui a conduit les institutions de protection sociale complémentaire à développer particulièrement leur intervention dans ce domaine. Il convient cependant de rappeler que les organismes d'assurance maladie peuvent toujours prendre en charge, sur leurs fonds d'action sanitaire et sociale, tout ou partie des dépenses que doivent acquitter les assurés ne bénéficiant pas de prestations complémentaires, après examen de leur situation sociale.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Goldberg Pierre](#)

**Circonscription :** - Communiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 9082

**Rubrique :** Assurance maladie maternité : prestations

**Ministère interrogé :** solidarité, santé et protection sociale, porte-parole du gouvernement

**Ministère attributaire :** solidarité, de la santé et de la protection sociale

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 6 février 1989, page 591